

EB+: Mobilité stage



*Votre candidature a été retenue pour partir dans une autre communauté du pays grâce au programme Erasmus Belgica
Voici les prochaines démarches à entreprendre :*

Avant de partir

- 1) En accord avec vos professeurs,
 - Complétez la **convention de stage** (Section à compléter AVANT LA MOBILITÉ)
 - Envoyez, par email au service des relations internationales, cette même convention dûment signée par toutes les parties (les signatures électroniques sont acceptées)
- 2) Envoyez votre **demande de bourse** et les annexes **pour le 30 juin** de l'année qui précède votre départ.
- 3) Vérifiez et envoyez, par email au service des relations internationales, la preuve que vous bénéficiez d'une couverture adéquate en matière **d'assurances** :
 - voyage (y compris bagages perdus ou endommagés)
 - responsabilité civile (y compris professionnelle ou familiale)
 - accidents et maladies graves (y compris l'incapacité permanente ou temporaire)
 - décès (y compris le rapatriement)Procurez-vous la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) auprès de votre mutuelle.
- 4) Pensez à réserver votre **logement** (même temporaire)
 - Votre maître de stage pourra probablement vous conseiller sur la marche à suivre.
 - Si ce n'est pas le cas, vous devrez prospecter par vous-même en vous renseignant auprès des étudiants partis avant vous, en consultant les petites annonces sur Internet, dans la presse spécialisée ou encore aux valises des universités des alentours.
 - Il peut s'avérer judicieux de réserver un logement pour vos premiers jours sur place afin de pouvoir visiter et vous rendre compte par vous-même de l'état des lieux !
 - Lisez également attentivement la page « Logement étudiant : les bons réflexes » sur <http://www.studyrama.be/spip.php?article703>
- 5) Passez au service des relations internationales pour signer votre **contrat de bourse**

Dès votre arrivée dans l'organisme d'accueil

Vous devez envoyer par email au service des relations internationales :

- **Attestation de séjour (ou Enrolment Form) 1ère partie**
- **Modifications éventuelles dans votre Convention de stage (cf. Section à compléter PENDANT LA MOBILITÉ).**

Attention : celles-ci doivent être introduites endéans les 5 premières semaines après le début des cours.

- Toute demande de prolongation du séjour doit être introduite au plus tard un mois avant la date de fin de séjour initialement prévue.

Avant votre retour en Belgique

Demandez à votre maître de stage de compléter :

- **Attestation de séjour (ou Enrolment Form) 2ème partie**
- **Evaluation de stage (cf. Convention de stage : Section à compléter APRÈS LA MOBILITÉ).** Ce document est indispensable pour valider votre diplôme, il faut donc que vos professeurs en disposent pour les délibérations.

Dès votre retour en Belgique

- Envoyez, au service des relations internationales :
 - **Attestation de séjour (ou Enrolment Form) entièrement complétée**
 - **Convention de stage (Section à compléter APRÈS LA MOBILITÉ)**
- Complétez le **rapport de fin de mobilité** en suivant le lien que vous aurez reçu par email
- **ATTENTION : COMPLETER ET REMETTRE TOUS LES DOCUMENTS A TEMPS EST OBLIGATOIRE SOUS PEINE DE DEVOIR REMBOURSER VOTRE BOURSE ERASMUS**

Check List :

- Charte Erasmus (cf. site internet ci-dessous)
- Convention de stage
- Formulaire de demande de bourse (30 juin)
- Contrat de bourse
- Attestation de séjour
- Evaluation de stage
- Rapport de fin de mobilité

Contact :

Service des relations internationales :
Haute Ecole Paul-Henri Spaak
Rue Royale, 150 - 1000 Bruxelles
Tel : +32 227 35 25
Fax : +32 227 35 22
Email : relint@he-spaak.be

Plus d'infos sur : <https://mobilityspaak.wordpress.com/>